



Sinistre arbre commune tombé sur ma voiture

Par **Ssita**, le **27/04/2021** à **00:13**

Bonjour, suite à un défaut de paiement (j etais très occupée avec ma fille et je n ai pas vu qu un prélèvement n était pas passé), mon assureur a suspendu mon contrat d assurance, je m en suis seulement rendue compte quand un arbre d une commune est tombé sur ma voiture... A priori suite à une tempête. Ni la mairie ni mon assureur n'ont voulu m'indemniser, sans compter que ma fille et moi avons du marcher plusieurs km chaque jour car son école est dans une autre ville. Elle était épuisée tous les jours + fracture du pied quant à moi. Je n'ai toujours pas trouvé de solution et je dois rendre la voiture qui est une location mais dois faire réparer les dégâts. Auriez-vous des conseils à me donner ? Help please :(:(:(je cherche désespérément une solution depuis 1 an :(:(:(

Par **Chaber**, le **27/04/2021** à **06:47**

bonjour

pas d'assurance=pas de garantie; Vous vous débrouiller sul face à la mairie et son assureur

Il y a tempête loçrsque le vent souffle à plus de 100 km/h ou s'il y a eu d'autres dommages dans un rayon d 5 Km; donc aucune responsabilité

Pour la vitesse du vent vous pouvez deemande une attestation au service météo en précisant le lieu pour avoir confirmation ou non.

Sinon il n'y a qu'une solution: payer les réparations avant de rendre le véhicule